L'APOLLINAIROIS

VOL. 26 / NO 6 / MARS 2019

Date de tombée : **29 mars 2019**
Prochaine parution : **16 avril 2019**

Fête des Neiges 2019

INDEX

2 : Mot du maire
3 : Mot d'Urbain
4 : Bibliothèque – Lingettes dans les toilettes
5 : Camp de jour La Rigole – Programmation
6 : Rapport du vérificateur – Rappel taxes – Scouts Agapogil
7 : Équipe pastorale – Fabrique
8 : L'Entraide – Société d'horticulture – Matières recyclables
9 : Fermières – FADOQ les Alouettes
10 : Chevaliers de Colomb – Défi Santé – Club Lions
11-14 : Procès-verbaux de février
14 : Pièce de théâtre – Chorale les Amis de la musique
15 : Calendrier des activités et coordonnées

MUNICIPALITÉ DE SAINT-APOLLINAIRE

MOT DU MAIRE

Votre Municipalité a reçu une nouvelle digne de mention à la fin du mois de février, nouvelle qui nous a fait économiser environ 2,1 millions sur la construction du centre Multifonctionnel. En voici les détails :

Les estimations préliminaires à la construction évaluaient les coûts du centre Multifonctionnel à 9,7 millions de dollars, somme qui devait être partagée en parts égales entre le gouvernement provincial, le fédéral et la Municipalité, à raison de 3,23 millions chacun. Plutôt que d'opter pour un contrat clé en main et de confier la construction à un seul entrepreneur qui aurait pris en charge tout le projet, les membres du conseil ont plutôt décidé d'aller en appels d'offres par lots, c'est-à-dire qu'un contrat serait attribué pour les fondations, un autre pour la plomberie, pour l'électricité et ainsi de suite pour toutes les phases des travaux. Beaucoup plus de travail, mais nous pensions pouvoir économiser en procédant de cette façon. Et c'est exactement ce qui s'est produit! Au lieu du 9,7 millions anticipé, c'est plutôt 7,6 millions que le centre Multifonctionnel aura coûté.

Vous me direz sans doute que cette nouvelle a été longue à venir. La raison en est que les instances gouvernementales ne sont pas habituées à ce genre de scénario. La plupart du temps, les projets subventionnés se terminent avec un dépassement des coûts estimés. Alors, la question que se sont posée les fonctionnaires était de savoir s'ils allaient diviser le coût des prévisions (9,7 millions) ou le coût réel (7,6 millions) en trois parties pour nous verser les montants des subventions. Et vous aurez deviné que c'est la première option qui a été retenue, nous faisant réaliser des économies de 2,1 millions. C'est donc dire que le centre Multifonctionnel aura coûté à la Municipalité environ 1,2 million au lieu des 3,23 millions prévus.

Nous aimons à penser que les gouvernements provincial et fédéral ont choisi l'option la plus avantageuse pour la Municipalité dans le but d'encourager les prochains demandeurs à faire une gestion serrée des budgets accordés. C'est ce que nous avons tenté de faire. Avec succès et ce sont tous les contribuables de St-Apollinaire qui en sont bénéficiaires.

Nous comptons affecter les sommes économisées à l'emprunt contracté sur le centre Multifonctionnel dans le but d'en diminuer la dette.

Dans un autre ordre d'idée, le samedi 16 février dernier avait lieu la Fête des Neiges de Saint-Apollinaire. Avec une programmation originale et diversifiée, petits et grands ont été captivés! Parmi les activités : jeux gonflables, maquillage, feu de joie, jeux d'antan, tire sur neige, course de boites à savon, Fatbikes, peinture sur neige, chansonnier, etc. Le groupe du Moulin à vent production nous présentait sa toute nouvelle attraction : la machine à voler. Ce baril volant proposait une expérience unique ainsi que des défis manuels alliant dextérité et précision.

Notons que cette année quatre équipes se sont affrontées lors de la course de boite à savon. Les bolides présentés faisaient preuve de créativité et ont animé la foule. Nous encourageons la population à renouveler leurs idées afin de proposer de nouveaux prototypes, tous aussi incroyables, l'an prochain.

Un grand merci aux organisateurs, aux fournisseurs, aux partenaires, aux employés, aux bénévoles, ainsi qu'aux commanditaires qui rendent cet événement possible et exceptionnel. L'édition 2020 aura lieu le samedi 15 février.

Votre maire,
Bernard Ouellet

Le mot d'Urbain

SERVICE DE L'URBANISME

DEMANDE DE PERMIS EN LIGNE

Allez directement sur le site internet de la Municipalité : www.st-apollinaire.com

À l'onglet services / urbanisme, cliquez sur cette icône : PERMIS EN LIGNE - URBANISME

Ou encore par le biais de : Voilà!

Allez consulter la liste des demandes de permis disponibles.

TYPES DES DEMANDES DE PERMIS & CERTIFICATS	FÉVRIER
Affichage	2
Agrandissement bâtiment principal – résidentiel	1
Autorisation changement d'usage	1
Branchement	8
Construction bâtiment principal – résidentiel	8
Construction bâtiment complémentaire – résidentiel	2
Licence de chien	1
Piscine	1
Rénovation résidentielle	2
Rénovation non résidentielle	1
Lotissement	1
Total	**27**
Total des demandes (permis et certificats)	**49**

Il nous fera toujours plaisir de répondre à vos demandes d'information au 418 881-3996 :

Le poste 224 pour joindre Louise Camiré, inspecteur en bâtiment et en environnement.

Le poste 235 pour joindre Nathalie Breton, inspecteur en bâtiment et en environnement adjoint.

Le poste 229 pour joindre Cathy Bergeron, directrice du service d'urbanisme.

Votre ami, Urbain Fleury

Travaux de construction et de rénovation

Il n'est pas nécessaire d'obtenir de permis pour ENTRETENIR, RÉPARER et RÉNOVER lorsque les travaux sont liés à l'entretien général d'une construction ou d'une partie de construction existante.

ATTENTION : il ne faut pas que ces travaux modifient l'aspect extérieur, les dimensions, les superficies ou les grandeurs de pièces, la pente du toit, les ouvertures.

Exemples : Refaire une galerie ou un patio de mêmes dimensions, rénover une pièce de la maison sans changer les dimensions de celle-ci, remplacer le recouvrement de la toiture ou des murs par le même matériau, remplacer une porte ou une fenêtre par la même dimension et même matériau, etc.

Si votre propriété est située dans le noyau villageois (secteur patrimoine), en bordure de la route 273 au village, dans les zones industrielles et commerciales, vous êtes soumis au PIIA et vous devrez faire une demande de permis pour tous les types de travaux.

L'exemption de l'obligation d'obtenir un permis de construction ne vous soustrait pas à l'obligation de se conformer à tout règlement s'appliquant.

Faites vos demandes de permis en ligne!

La bibliothèque « Au Jardin des livres » de St-Apollinaire vous informe…

Activités à venir à la bibliothèque

Le 14 avril à 10 h, nous aurons une « **Lecture animée avec Canette** », par Irène Lumineau. L'activité est gratuite et s'adresse aux 3 à 7 ans.

Le 24 avril à 18 h 30, nous aurons une conférence gratuite de Serge Fortier dont le sujet est « **Pelouse, paysage et jardinage, 8 principes naturels pour réussir sans pesticide, sans engrais, sans désherbage, bref, sans effort!** ». Vous pourrez vous procurer certains de ses livres sur place. Donc si vous êtes intéressés, pensez à apporter un peu d'argent.

Dans les deux cas, nous vous demandons de réserver votre place en appelant au 418 881-3996, poste 250, ou envoyez un courriel à bibliotheque@st-apollinaire.com

Abonnez-vous aux textos de la bibliothèque!

Les quatre semaines de prêt sont vite passées! Évitez l'accumulation des frais de retard grâce aux avis par message texte. Inscrivez votre numéro de téléphone cellulaire dans votre dossier d'abonné et vous recevrez des textos vous avisant que :

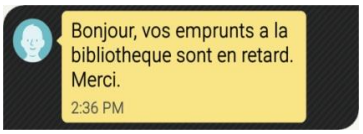

- Votre prêt arrive à échéance.
- Votre prêt est en retard.
- Votre réservation est maintenant disponible à la bibliothèque.

Plus de détails à bit.ly/bibliotexto !
Vous devez avoir en main votre carte d'abonné et votre NIP pour vous inscrire à ce service.

Nous recrutons TOUJOURS des bénévoles

Si vous avez quelques heures à donner, il nous fera plaisir de vous accueillir parmi nous. Vous pouvez donner aussi peu que 3 h toutes les 3 semaines, ou bien 2 h 30 par semaine, à votre choix. Si vous êtes intéressés ou avez des questions, appelez-moi au 418 881-3996, poste 251, ou écrivez-moi à bibliotheque@st-apollinaire.com

Suivez-nous sur facebook à : Bibliothèque Au jardin des livres

Julie Michaud, responsable de la bibliothèque

PAS DE LINGETTE DANS LES TOILETTES

Ces petites serviettes nettoyantes sont un fléau. Souvent jetées à tort dans les toilettes, elles bouchent les canalisations et bloquent les systèmes d'assainissement.

Se démaquiller, nettoyer bébé, dépoussiérer… La lingette est entrée dans le quotidien des ménages. Mais ce carré de tissu ne fait pas le bonheur de tous. Pour les systèmes d'assainissement, c'est une horreur!

Ces lingettes, qui n'ont pas le temps de se décomposer entre les toilettes et la station d'épuration, obstruent les tuyaux. Cela peut entraîner une remontée des eaux usées chez l'usager, et parfois chez ses voisins.

Les lingettes constituées de fibres synthétiques ultrarésistantes mettent longtemps à se dégrader naturellement. Elles s'accumulent dans les réseaux et finissent par former des bouchons de graisse, ce qui provoque une augmentation des interventions de nettoyage des réseaux et ponctuellement la nécessité d'effectuer des réparations.

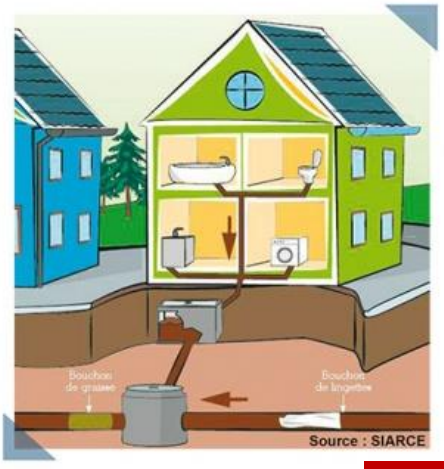

Même si l'emballage indique la possibilité de s'en débarrasser dans les sanitaires ou qu'elles sont biodégradables, n'en tenez pas compte et jetez-les impérativement à la poubelle.

JETEZ VOS LINGETTES DANS LA POUBELLE!

ANIMATRICE/ANIMATEUR
Camp de jour La Rigole

DESCRIPTION DES TÂCHES :

Sous la supervision des personnes responsables (coordonnateur du terrain de jeux et directeur des loisirs) :

- Planifier, organiser et animer une programmation quotidienne d'activités récréatives pour un groupe de 10 à 15 enfants sous sa responsabilité.
- Assurer en tout temps la sécurité et l'encadrement des enfants.
- Participer à l'organisation et à la réalisation de la thématique estivale et des activités spéciales.
- Vérifier la sécurité et la propreté des sites d'animation, des équipements et du matériel.
- Effectuer toutes autres tâches jugées pertinentes.

QUALIFICATIONS :

- Être âgé(e) d'au moins 16 ans, en date du **1er JUIN 2019**.
- Posséder une expérience dans l'animation d'activités de loisirs de groupes d'enfants serait un atout.
- Être étudiant à temps plein.
- Avoir des idées plein la tête et une folle envie de les partager!
- Adorer les enfants et souhaiter contribuer à leurs divertissements et à leur développement.

DURÉE :

- Entre 210 et 320 heures de juin à la mi-août.
- Prévoir une fin de semaine de formation.

Le terrain de jeux est OUVERT pendant les semaines de la construction.

Faire parvenir votre curriculum vitae **avant le 1er mai 2019, 15 h**, en personne, par courriel ou par courrier à l'adresse suivante :

Loisirs et culture St-Apollinaire
20, rue Terry-Fox
St-Apollinaire (Québec) GOS 2EO
dany.lamontagne@st-apollinaire.com

PROGRAMMATION FAMILIALE DES LOISIRS DE SAINT-APOLLINAIRE

DISPONIBLE EN LIGNE SEULEMENT

- Période d'inscription du 1er au 31 mars.
- Inscription en ligne pour les cours offerts par la Municipalité.
- Inscription directement aux professeurs pour les cours qui ne sont pas offerts par la Municipalité.

Session printemps-été

www.st-apollinaire.com
418 881-3996, poste 237

INSCRIPTION AU CAMP DE JOUR
LA RIGOLE

Pour les jeunes de 5 à 12 ans et maternelle complétée.

Du 25 juin au 15 août 2019.

Le rassemblement se fait à la salle communautaire, 83, rue Boucher.

Les inscriptions se font en ligne UNIQUEMENT, du 1er mars au 1er mai 2019.

Information et inscription :

www.st-apollinaire.com

DÉPÔT DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2018

Avis public est par les présentes donné :

Que le conseil de la Municipalité de St-Apollinaire déposera le rapport du vérificateur comptable le 6 mai 2019 à 19 h, lors de la séance ordinaire du conseil municipal.

Le vérificateur de la firme Désaulniers, Gélinas & Lanouette a présenté les états financiers terminés au 31 décembre 2018 à la Municipalité, de manière préalable et ceux-ci sont prêts pour leur présentation publique.

Le présent avis est prévu au Code municipal art. 176.1. L.R.Q. C-27.1

Donné à Saint-Apollinaire le 19 mars 2019.

Cathy Bergeron,
Directrice générale adjointe

PETIT RAPPEL

VOTRE PREMIER VERSEMENT DE TAXES **ÉTAIT LE 28 FÉVRIER!**

Vous pouvez payer via la plateforme Voilà ! Pour plus d'information, visitez le : www.appvoila.com

Vous pouvez également payer votre compte de taxes par internet. Voici la liste des institutions financières avec lesquelles vous pouvez le faire :

Caisse Desjardins - Banque de Toronto Dominion - Banque Royale - Banque Nationale - Banque de Montréal et Banque Scotia.

Le n° de référence correspond au numéro de matricule composé de la lettre F suivie de 16 chiffres.

Exemple : F1234 56 7890 00 0000.

LES SCOUTS AGAPOGIL

Bonjour à tous et merci de suivre les aventures des scouts AGAPOGIL!

Le mois de février s'est terminé avec la semaine internationale du scoutisme (du 17 au 23). Pour l'occasion, le groupe est allé s'amuser aux glissades de Lotbinière le vendredi soir.

Le lendemain, nous avons participé au festival du Flocon de Saint-Agapit. Nous avons monté un tipi et offert des guiblanches (guimauves) grillées sur bûche scandinave aux enfants. De plus, nous avons offert des mousquetons en corde aux gens qui passaient nous voir. L'activité fut un grand succès avec une belle participation des parents et enfants.

J'ai dit!

Jonathan Bernard
Président, 127e Groupe Scout AGAPOGIL
418 881-3305
jonathan.bernard@globetrotter.net

Sainte-Élisabeth-de-Lotbinière

MESSAGE DE L'ÉQUIPE PASTORALE

Aide médicale à mourir et soins spirituels

D'après les sondages, une portion importante de la population canadienne est favorable à l'euthanasie, appelée aide médicale à mourir. Pas étonnant donc que des catholiques en fassent la demande, même à l'encontre de la position de leur Église.

Dans ces cas, les intervenants spirituels et les bénévoles des institutions de santé sont directement interpellés : quelle attitude adopter?

Un défi exigeant

Les institutions de santé doivent favoriser cet accompagnement et même le faire désirer. Si elle l'accepte, la personne malade en devient le maître d'œuvre, elle en détermine les modalités.

Idéalement, cette personne devrait pouvoir choisir celle qui va l'accompagner. Il faut en effet une forte dose de confiance pour permettre à quelqu'un de pénétrer dans son intimité.

Accompagner la personne malade signifie marcher avec elle, mais en demeurant sur sa route. Il faut résister à l'idée de l'amener sur sa route à soi, même si elle paraît préférable. Elle seule peut déterminer sa façon de mourir.

Face à une demande d'euthanasie

La personne soignante et celle qui intervient en soins spirituels peuvent être défavorables à l'aide médicale à mourir. Elles auront toutefois la sagesse de ne pas s'opposer directement à une demande.

Elles se placeront plutôt en mode d'écoute. D'abord pour bien comprendre le sens de cette requête. Est-ce un appel à l'aide? La crainte de la douleur physique? Le souci d'être un fardeau pour les siens? La détresse devant la dégradation de son corps? La volonté de contrôler sa fin de vie?

À mesure que ces motifs se dévoilent, il est possible d'apporter des clarifications, de relativiser des peurs, de peser ensemble le pour et le contre d'une solution sans retour comme celle de l'euthanasie.

L'expérience révèle que, le plus souvent, la souffrance est psychique ou morale. Or, celle-ci peut ouvrir un horizon sur la dimension spirituelle. Une approche de cette nature permet souvent de dégager un sens, voire de trouver une solution de rechange au désir de mort.

Une demande persistante

Si la personne malade persiste dans sa demande, il convient de respecter son choix, ce qui équivaut à respecter la personne elle-même et sa conscience.

Reste aussi à inventer un mode d'accompagnement respectueux de la conscience des intervenants ou intervenantes défavorables à l'euthanasie. Par exemple, convient-il d'être présent au moment des injections par le médecin? Je n'en suis pas certain. À cause de la charge symbolique de ces moments, une présence risque fort d'être perçue comme une approbation personnelle.

Tout accompagnement est unique et invite au respect du mystère de chaque personne. En fin de vie, il faut, plus que jamais, « enlever ses sandales » (cf. Exode 3, 5).

Mgr Bertrand Blanchet

FABRIQUE DE SAINTE-ÉLISABETH-DE-LOTBINIÈRE

La communauté de Saint-Apollinaire vous informe…

BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

Le comité de consultation et d'organisation local est à la recherche de personnes bénévoles pour faire le ménage de l'église (passer la balayeuse, laver le plancher, époussetage, etc.) Si vous avez quelques heures libres et désirez rendre ce service à votre communauté, veuillez communiquer avec le secrétariat au numéro 418 881-3943 ou avec Jeanne d'Arc Lepage au numéro 418 264-0014.

INVITATION

La chorale « Les Amis de la musique » organise un souper spaghetti aux profits de notre communauté, le dimanche 14 avril 2019, à la salle communautaire de Saint-Apollinaire. Ce souper sera agrémenté d'un récital présenté par notre chorale, Claire Mathieu qui nous interprétera des chansons de Dalida et Michel Bernier du Elvis. Les profits de cette activité serviront pour des réparations de notre église. La fabrique Sainte-Élisabeth-de-Lotbinière remercie la chorale « Les Amis de la musique » pour cette belle initiative et vous invite à participer nombreux à cette activité.

FACEBOOK

Une page Facebook est maintenant disponible pour notre communauté. Vous pouvez y accéder au :
https://m.facebook.com/2121124017953012

Vous y trouverez des informations sur notre communauté et elle sera mise à jour régulièrement.

Jeanne d'Arc Lepage
Marguillière de la fabrique de Sainte-Élisabeth-de-Lotbinière
Membre de la communauté de Saint-Apollinaire

Bonjour chers citoyennes et citoyens de Saint-Apollinaire,

Nous voilà à quelques jours officiels du printemps. La météo était le sujet de l'hiver. Maintenant, nous voulons passer à autre chose, le soleil et la chaleur, les vêtements légers et les lunettes de soleil.

Vous faites le ménage de vos garde-robes et vos tiroirs et vous voulez faire de la place aux vêtements de printemps? Apportez-nous vos vêtements et articles légèrement utilisés. Si vous cherchez à faire du changement dans vos garde-robes, venez visiter notre boutique les mardis de 10 h à 16 h, les jeudis de 18 h 30 à 21 h et le deuxième samedi de chaque mois de 10 h à 16 h.

Pour ceux et celles qui veulent savoir à quoi servent les revenus des vêtements et articles vendus, tous les profits de notre organisme vont dans la communauté, aux résidents et organismes dans le besoin.

À titre d'exemple, nous avons fait 57 paniers de Noël pour des familles de notre communauté, notre organisme aide plusieurs résidents avec de l'aide alimentaire tous les mois et quelques bénévoles ont livré des cadeaux à chaque résident du CHSLD au mois d'octobre et aussi pour la St-Valentin.

Notre nom L'Entraide est juste. Nous sommes ici depuis plus de 30 ans et pour y rester! Sans vos dons, rien de ceci ne serait possible. Nous voulons vous remercier de votre générosité, car sans vous, notre organisme n'existerait pas.

MERCI!

À bientôt,
Les bénévoles de L'Entraide de St-Apollinaire

POCHETTES POUR NOUVEAUX ARRIVANTS

Nous invitons les personnes nouvellement établies sur le territoire de la municipalité de Saint-Apollinaire à se présenter au bureau municipal, 11, rue Industrielle, afin de se procurer ***une pochette des nouveaux arrivants.***

Cette pochette contient plusieurs informations sur la Municipalité, passez la chercher!

La société d'horticulture de St-Apollinaire vous invite à une conférence présentée par Lili Michaud, agronome, **le 27 mars à 19 h, au centre Multifonctionnel** : LA TOMATE, DU SEMIS À LA RÉCOLTE.

Quand et comment doit-on effectuer le semis, la transplantation et la récolte des tomates? Quelles sont les différences entre les plants de type déterminé et ceux de type indéterminé? Doit-on enlever les gourmands? Quels supports doit-on utiliser? Comment répondre aux besoins en nutriments et en eau? Comment prévenir les maladies? Quelles sont les bonnes associations? Bref, que vous cultiviez la tomate en pleine terre ou en pots, vous aurez des réponses à vos questions concernant la reine des plantes potagères.

Gratuit pour les membres et 8 $ pour les non-membres.

Cercle de Fermières Saint-Apollinaire

À l'occasion de la St-Valentin, plusieurs membres de notre cercle sont allées visiter les résidents du CHSLD – Centre de Saint-Apollinaire, afin d'échanger avec eux sur les travaux d'artisanat qui ont été apportés en exposition durant cette journée. Ce bon moment a rappelé d'heureux souvenirs pour plusieurs qui ont déjà fabriqué des pièces artisanales et permis à d'autres d'en savoir plus sur nos techniques traditionnelles. Des friandises maison ainsi que des cocardes réalisées à la main par les Fermières ont été remises à tous les résidents présents.

Le 23 février dernier, nous avons accueilli Madame Louise Baillargeon de Laurierville, qui a animé un atelier de fabrication de capteur de rêves. 13 personnes dont 3 enfants ont participé à cette activité qui s'est déroulée dans la bonne humeur générale. Une courte explication historique a été offerte par l'animatrice afin de nous enseigner l'origine et la vocation du capteur de rêves selon la tradition autochtone. Cette année, le capteur de rêves est la pièce demandée pour la participation des jeunes de 8 à 14 ans dans la programmation des expositions provinciales, régionales et locales des Cercles de Fermières du Québec. Nous aurons donc quelques jolis exemplaires à exposer lors du Congrès régional.

Cette année encore, notre Cercle s'est qualifié pour l'obtention d'une subvention fédérale dans le cadre du projet Nouveaux Horizons pour aînés. Cette subvention fait suite à une demande que nous avons présentée afin de mettre en œuvre un nouveau projet pour le Cercle intitulé « Retour vers une pratique artisanale patrimoniale par mentorat : la tricoteuse circulaire ». Cette subvention permettra l'acquisition par de deux machines à tricoter circulaires pour chaussettes, ainsi que les accessoires nécessaires et la formation de quatre personnes qui agiront par la suite comme mentors pour permettre à toutes celles qui le désirent de redécouvrir un trésor de notre patrimoine traditionnel qui remonte à plus d'un siècle, soit la fabrication de chaussettes de laine à l'aide d'une tricoteuse circulaire mécanique.

Nous poursuivons notre projet KAL (Knit along) qui vise à susciter l'encouragement mutuel dans un projet de tricot individuel parmi toutes celles qui y participent. Des gants sans doigts ainsi qu'une tuque à torsades sont à venir prochainement. Nos rencontres CAFÉ-TRICOT de jour sont le 2e mardi du mois à 13 h et de soir le 4e mardi du mois à 18 h 30 **(26 mars)** au centre Multifonctionnel.

Si vous souhaitez vous familiariser à des techniques artisanales, accéder à de multiples ressources, participer à des expositions, et surtout partager les connaissances et expériences d'autres personnes passionnées et dévouées, joignez-vous à nous dès maintenant. Vous pouvez devenir membre en contactant la soussignée en tout temps. L'abonnement annuel est au coût de 30 $ incluant le magazine L'Actuelle (5 numéros/année). Nos réunions régulières se tiennent toujours le premier mercredi de chaque mois à 19 h à la salle du conseil municipal.

Suivez-nous également sur notre page Facebook (Cercle de Fermières Saint-Apollinaire).

Bienvenue à toutes! (14 ans et plus)

Claudine Bouchard,
vice-présidente 418 881-3896.

CLUB FADOQ LES ALOUETTES DE SAINT-APOLLINAIRE

INVITATION À LA CABANE À SUCRE

OÙ : À St-Sylvestre chez Père Normand.

QUAND : Le jeudi 28 mars 2019.

COMMENT : En autobus pour 48 personnes (premier arrivé, premier servi) dépassé ce nombre, les gens devront prendre leur auto pour s'y rendre.

POURQUOI : Souper à 18 h, tire, musique et danse.

COÛT : 25 $ pour les membres et 30 $ pour les non-membres.

DÉPART : 21 h 30.

Les membres du conseil seront là pour vous accueillir.

Cette année, nous avons choisi comme bénévole, monsieur Paul Breton, qui est membre du conseil depuis 2 ans. Il sera en nomination lors de la soirée des bénévoles qui aura lieu le 6 avril à Saint-Apollinaire.

Nous vous invitons au brunch annuel le dimanche 5 mai prochain, de 10 h 15 à 15 h 15 à la salle des Lions à Saint-Flavien. Le coût est de 15 $ suivi de la musique de la Clé dansante. Nous avons des cartes à vendre. À cette occasion, un hommage sera rendu à notre bénévole, monsieur Paul Breton.

ACTIVITÉS À VENIR		
Mercredi 27 mars	11 h 45	Dîner suivi d'un BINGO
Jeudi 28 mars	18 h	Souper à la cabane à sucre
Mardi 2 avril	9 h 30	Scrabble
Vendredi 5 avril	19 h 30	Ruff et scrabble
Vendredi 12 avril	19 h 30	Baseball poche
Vendredi 19 avril	20 h	Danse en ligne avec la Clé dansante

Joyeuses Pâques!

Lina Desrochers
Présidente du club FADOQ
les Alouettes

Chevaliers de Colomb

Le mois de mars nous annonce le printemps, la fonte des neiges et le soleil prend de la force. Tout cela nous donne le goût d'aider les autres qui sont dans le besoin.

Faire du bénévolat ne fait pas de mal, au contraire. Le bénévolat fait beaucoup de bien autour de nous.

Je profite de l'occasion pour vous rappeler que le 27 avril prochain aura lieu notre méchoui porc et bœuf des Chevaliers de Colomb de Saint-Apollinaire.

Cette activité n'est pas seulement pour les Chevaliers, mais pour toute la population. À noter dans votre agenda. Nous vous attendons en grand nombre!

Ma conjointe Pauline se joint à moi pour vous souhaiter un beau printemps rempli de soleil.

Denis Gagnon,
Grand Chevalier

Défi « Chaque Minute Compte 2019 »

1er au 30 avril 2019

Cette année encore, le Défi « **Chaque Minute Compte** » se déroule en même temps que le Défi Santé 5/30, soit du 1er au 30 avril.
Tout au long des quatre semaines du défi, les participants de tous âges sont invités à cumuler toutes leurs minutes d'activités physiques (marche, danse, quilles, vélo, etc.) sur un calendrier prévu à cette fin.

Objectifs → 18 municipalités – 1050 participants – 1 300 000 minutes.

Dévoilement de la municipalité gagnante : 4 juin 2019.

Pour obtenir votre calendrier d'ici le 31 mars:
soutien@cpalotbiniere.com ou
418 728-4825 ou 1-866-728-4825

CLUB LIONS

Les membres du comité organisateur d'Opération Nez Rouge Lotbinière, dont le maître d'œuvre est le **Club Lions de Saint-Apollinaire**, remercient toutes les personnes qui ont contribué au succès de la campagne 2018.

MERCI aux 222 bénévoles qui ont donné de leur temps afin d'effectuer 169 raccompagnements sécuritaires sur les huit soirs de notre campagne. Ce fut un vif succès.

MERCI à nos nombreux partenaires, à savoir les gens d'affaires, les propriétaires de restaurant et de marchés d'alimentation et la population, qui croient en cette cause et nous supportent depuis maintenant 27 ans en contribuant à la réussite de cette activité.

Le Club Lions de Saint-Apollinaire tient à remercier tous les gens qui ont œuvré de près ou de loin en offrant de leur temps, car le succès de cette activité repose sur votre participation. La campagne 2018 d'Opération Nez Rouge Lotbinière a permis de remettre un montant total de 6700 $ auprès des organismes de sport amateur et de la jeunesse dans Lotbinière.

MERCI aux membres Lions qui ont donné de leur temps afin de faire une réussite de cette activité. Si vous voulez devenir membre du Club Lions et ainsi faire partie de notre équipe, joignez-vous à nous en contactant le Lion Guy Ouellet au 581 995-3480.

Lion Marcel Bergeron
Coordonnateur ONR Lotbinière 2018

équijustice
Réseau de justice réparatrice et de médiation citoyenne

Médiation citoyenne
MRC de Lotbinière
En collaboration avec
la Maison de la Famille
81, rue Rousseau
Saint-Apollinaire
418 881-3486
mediationlevis@equijustice.ca
equijustice.ca

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2019

ADOPTION DU 2E PROJET DE RÈGLEMENT NO 854-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 590-2007 ET SES AMENDEMENTS AFIN D'ABROGER LA ZONE 144C, D'AGRANDIR LA ZONE 141C ET DE MODIFIER LES USAGES PERMIS DANS LA ZONE 141C

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage no 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QU'un bâtiment logeant un usage de la classe *C-7 Débit de boisson* sur la Route 273 pourrait être démoli pour faire place à des espaces de stationnement pour un immeuble commercial sur la Route 273;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de modification réglementaire pour la relocalisation de cet établissement au 53, rue Chaîné;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le Conseil et présidée par le Maire a eu lieu le 30 janvier 2019;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un second projet de règlement portant le no 854-2019 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NO 854-2019

Avis de motion est par les présentes donné par André Sévigny, conseiller no 5, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement no 854-2019 modifiant le Règlement de zonage no 590-2007 et ses amendements afin d'abroger la zone 144C, d'agrandir la zone 141C et de modifier les usages permis dans la zone 141C.

ADOPTION DU 2E PROJET DE RÈGLEMENT NO 855-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 590-2007 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE PERMETTRE PAR CONTINGENTEMENT, DANS LA ZONE 105I, L'ÉLEVAGE D'INSECTES ET DE RONGEURS À L'INTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage no 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QU'une entreprise spécialisée dans la production de masse d'insectes est située depuis plus de 10 ans sur la rue Laurier, dans la zone 105I;

ATTENDU QUE pour poursuivre son projet d'investissement à Saint-Apollinaire, l'usage doit être exercé en conformité avec la règlementation municipale d'urbanisme;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le Conseil et présidée par le Maire a eu lieu le 30 janvier 2019;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un second projet de règlement portant le no 855-2019 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NO 855-2019

Avis de motion est par les présentes donné par Alexandre D'Amour, conseiller no 6, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement no 855-2019 modifiant le Règlement de zonage no 590-2007 et ses amendements afin de permettre par contingentement, dans la zone 105I, l'élevage d'insectes et de rongeurs à l'intérieur d'un bâtiment principal.

ADOPTION DU 1ER PROJET DE RÈGLEMENT NO 857-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 590-2007 ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AJOUTER DES NORMES POUR LES BORNES DE RECHARGES POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage no 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QU'Hydro-Québec prépare l'installation d'une super station de quatre bornes de recharge rapide pour véhicules électriques sur un terrain commercial de la rue Laurier;

ATTENDU QUE le règlement de zonage ne prévoit pas la construction de ce type d'équipement;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce premier projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un premier projet de règlement portant le no 857-2019 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU 1ER PROJET DE RÈGLEMENT NO 858-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 590-2007 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER LES USAGES PERMIS DANS CERTAINES ZONES SITUÉES À PROXIMITÉ DE LA NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE SUR LA RUE DES VIGNES

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage no 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QU'il est inapproprié de permettre des restaurants-minute et des dépanneurs autour d'une école;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce premier projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un premier projet de règlement portant le nº 858-2019 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité.

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 860-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME NO 593-2007 ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AJOUTER DES DÉFINITIONS

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme no 593-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QUE le règlement de zonage est en cours de modification pour ajouter des normes relatives à des bornes de recharges pour véhicules électriques;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un projet de règlement portant le no 860-2019 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NO 860-2019

Avis de motion est par les présentes donné par Julie Rousseau, conseillère no 4, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme no 593-2007 et ses amendements afin d'ajouter des définitions.

PIIA PATRIMOINE – 29-31, RUE ROUSSEAU

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande pour la propriété située au 29-31, rue Rousseau;

ATTENDU QUE la demande vise à repeindre le bâtiment principal et que les choix de couleur ont été déposés à la Municipalité;

ATTENDU QU'un avis a été demandé à François Varin, architecte-conseil, et que celui-ci recommande le projet en ajoutant d'autres choix de couleurs;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA no 594-2007 en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande soit autorisée et de laisser le propriétaire choisir l'une des couleurs proposées.

Adopté à l'unanimité

PIIA ZONES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES – 386 À 390, RUE LAURIER

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de permis numéro 2019-017 pour la propriété située au 386-390, rue Laurier;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de permis pour aménager une terrasse extérieure pour un locataire;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA no 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de permis numéro 2019-017 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité

INSCRIPTION AU CONGRÈS DE LA COMBEQ

ATTENDU QUE le congrès de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) se tiendra les 2, 3 et 4 mai 2019 au Hilton Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser Louise Camiré, inspecteur en bâtiment et en environnement, à participer au congrès de la COMBEQ pour un montant de 620 $ plus les taxes applicables.

Qu'une dépense additionnelle, respectant les limites du budget prévu, soit autorisée pour combler les frais de déplacement et d'hébergement.

Adopté à l'unanimité

AUTORISATION DE SIGNATURE POUR UN CONTRAT DE LOCATION-ACHAT

ATTENDU QU'il est nécessaire de changer le système de téléavertisseurs du service incendie;

ATTENDU QU'Orizon Mobile nous propose un contrat de location-achat pour les appareils de téléavertisseurs;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à signer le contrat de location-achat pour une durée de 60 mois, au coût mensuel de 566.45 $ avant taxes pour les appareils et de 240.00 $ avant taxes pour le temps d'antenne. Le tout pour un total de 806.45 $ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

OCTROI DU CONTRAT D'ACHAT POUR UN CAMION AUTOPOMPE-CITERNE

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour l'achat d'un camion autopompe-citerne par le biais du site Se@o;

ATTENDU QUE 2 soumissions ont été reçues, soit :

NOM DE LA COMPAGNIE	MONTANT TAXES INCLUSES
Camions Carl Thibault inc.	697 428.00 $
Thibault & Associés	747 051.21 $

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la plus basse soumission, soit Camions Carl Thibault inc., pour la somme de 697 428.00 $ incluant toutes taxes, et ce, conditionnellement à l'acceptation du règlement d'emprunt numéro 850-2018.

Adopté à l'unanimité

AUTORISATION À STANTEC À SOUMETTRE UNE DEMANDE AU MELCC – VOLET 3

ATTENDU QU'il est nécessaire de faire une demande au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour les travaux d'augmentation de capacité de l'usine des Lilas;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire :

- Autorise Stantec à soumettre la demande au MELCC et à présenter tout engagement en lien avec cette demande;
- S'engage à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;
- S'engage à utiliser et à entretenir ses installations de production d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté;

- S'engage, le cas échéant, à faire le suivi et à respecter les exigences liées au rejet des eaux usées issues du traitement de l'eau et du traitement des boues;
- S'engage à mandater un ingénieur pour produire le manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable et à en fournir un exemplaire au MELCC au plus tard 60 jours après leur mise en service.

Adopté à l'unanimité.

OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉALISATION DE PLANS, DEVIS ET ESTIMATION POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DES RUES GINGRAS ET ROGER

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées sur invitation pour la réalisation de plans, devis et estimation pour le réaménagement des rues Gingras et Roger :

ATTENDU QUE 8 soumissions ont été reçues, soit :

NOM DE LA COMPAGNIE	MONTANT TAXES INCLUSES
S. Leblanc consultant	5691.26 $
Stantec	7473.38 $
SNC-Lavalin inc.	7818.30 $
EMS Infrastructure inc.	10 324.76 $
Groupe Conseil CHG inc.	10 922.63 $
Pluritec ltée	14 371.88 $
GBI	14 486.85 $
Englobe	15 866.55 $

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la plus basse soumission, soit S. Leblanc consultant., pour la somme de 5691.26 $ incluant toutes taxes.

Adopté à l'unanimité

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DES RUES GINGRAS ET ROGER

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour faire les travaux de réaménagement des rues Gingras et Roger;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres par le biais du site Se@o pour les travaux de réaménagement des rues Gingras et Roger.

Adopté à l'unanimité.

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil de Saint-Apollinaire approuve les dépenses d'un montant de 20 000 $ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 859-2019

Avis de motion est par les présentes donné par Jonathan Moreau, conseiller no 3, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement no 859-2019 décrétant un emprunt pour l'augmentation de la capacité de traitement de l'eau potable.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 856-2019 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPÉCIALE RELATIVEMENT AUX INTERVENTIONS FAITES PAR LA MRC DE LOTBINIÈRE SUR DES SECTIONS DES BRANCHES 2, 25 ET 33 DE LA RIVIÈRE BOURRET

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a compétence à l'égard des cours d'eau à débit régulier ou intermittent en vertu la loi sur les compétences municipales (L.R.Q. c. C-47.1.);

ATTENDU QU'à la demande de certains propriétaires riverains, la Municipalité a mandaté la MRC de Lotbinière pour l'exécution de travaux d'entretien sur des sections des branches 2, 25 et 33 de la Rivière Bourret;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a tenu deux assemblées des intéressés, soit le 16 mars 2017 et le 14 mars 2018 relativement à ces travaux d'entretien;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 979 du code municipal du Québec, le conseil peut imposer une taxe spéciale pour le paiement de travaux municipaux de toute nature;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 14 janvier 2019, par Alexandre D'Amour, conseiller no 6;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le no 856-2019 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

ACCEPTATION PROVISOIRE DU DÉVELOPPEMENT « LES BOISÉS DU CAP »

ATTENDU QU'un protocole d'entente a été signé entre la Municipalité et Les Boisés du Cap inc. pour le prolongement des rues du Boisé et de la Forêt;

ATTENDU QUE le 29 janvier 2019, la Municipalité a reçu le certificat de réception provisoire signé par la firme S. Leblanc Consultant;

ATTENDU QU'il n'y avait aucune déficience apparente au moment de la fin des travaux, une visite d'inspection sera réalisée suite à la fonte de la neige afin de déterminer la présence de déficiences potentielles;

ATTENDU QUE le promoteur s'est engagé à fournir, au plus tard le 15 février 2019, l'avenant ajoutant la Municipalité de Saint-Apollinaire comme bénéficiaire additionnel,

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter provisoirement le prolongement des rues du Boisé et de la Forêt, soit le lot 6 266 680 du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Lotbinière dans le développement « Les Boisés du Cap ».

Des permis de construction ou des certificats d'autorisation ou d'occupation peuvent être émis conformément à la règlementation municipale.

Le promoteur ne sera pas dégagé de ses engagements et de sa responsabilité quant à la bonne exécution et à la réalisation des travaux.

Adopté à l'unanimité

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA PISTE MULTIFONCTIONNELLE RUE MOREAU

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour faire les travaux d'aménagement de la piste multifonctionnelle rue Moreau;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres par le biais du site Se@o pour les travaux d'aménagement de la piste multifonctionnelle rue Moreau.

Adopté à l'unanimité.

MANDAT À LA FIRME MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS S.E.N.C.R.L.

CONSIDÉRANT QU'à l'automne 2017, la Municipalité a émis 20 constats d'infraction à 6669174 Canada inc.;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu contestation par 6669174 Canada inc. de ces infractions devant la Cour municipale;

CONSIDÉRANT QU'un jugement de la Cour municipale de la MRC de Lotbinière a été rendu dans ces dossiers le 18 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce jugement conclut à l'acquittement de 6669174 Canada inc. à 9 des 20 constats d'infraction;

CONSIDÉRANT QU'il existe des motifs raisonnables pour porter cette décision en appel pour renverser ces acquittements;

CONSIDÉRANT QUE 6669174 Canada inc. a également signalé son intention d'en appeler des 11 condamnations indiquées par le jugement précité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la Municipalité de se faire représenter par avocat pour l'ensemble de ce dossier;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que Me Patrick Beauchemin, de l'étude Morency, Société d'avocats s.e.n.c.r.l., soit mandaté, soit le même procureur ayant représenté la Municipalité en première instance, afin de porter cette décision en appel concernant les 9 acquittements et de la représenter pour maintenir les 11 condamnations dans les constats d'infraction émis à 6669174 Canada inc.

Adopté à l'unanimité.

POINT D'INFORMATION : DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER – RÈGLEMENT 850-2018

Selon l'article 557 L.E.R.M., la directrice générale/secrétaire-trésorière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter suite à l'adoption du règlement no 850-2018 décrétant un emprunt pour l'achat d'un camion autopompe-citerne.

Je soussignée, Martine Couture, directrice générale de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie :

- *Que le nombre de personnes habiles sur le règlement no 850-2018 est de 6178;*
- *Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 628;*
- *Que le nombre de signatures apposées est de 0.*

Je déclare que le règlement no 850-2018 est :

RÉPUTÉ AVOIR ÉTÉ APPROUVÉ PAR LES PERSONNES HABILES À VOTER.

ÉCOUTEZ BIEN, ÉCOUTEZ CETTE NOUVELLE…

Le 14 avril prochain, la chorale *Les Amis de la musique* organise son 3e souper spaghetti et un récital auquel se joindront madame Claire Mathieu (Dalida) et Monsieur Michel Bernier (Elvis Presley). Tous les profils réalisés à cette occasion seront remis à l'église de notre communauté, car ce patrimoine bâti a besoin de réparations. L'année dernière, cette même activité avait généré des profits de 3400 $.

Connaissant votre générosité proverbiale et votre collaboration qui ne se dément pas, nous voulons faire encore mieux cette année. C'est pourquoi nous comptons sur votre présence à la **salle communautaire de Saint-Apollinaire à compter de 16 h, le dimanche 14 avril 2019**. Les billets sont en vente au coût de 20 $, mais à la porte à 22 $ et pour le spectacle seulement, le coût est de 5 $.

Pour information : Nicole Laflamme 418 881-3392 ou Pierrette Demers 418 881-2611 ou Micheline Martineau (sacristie de l'église) 418 881-3943.

Nicole Laflamme présidente *Les Amis de la musique*

CALENDRIER DES ACTIVITÉS

MARS	
Mardi 26	Café-Tricot à 18 h 30 au centre Multifonctionnel
Merc. 27	Diner communautaire à la salle FADOQ à 11 h 45 suivi d'un bingo (info. : 418 881-3756) Société d'horticulture : Conférence par Lili Michaud au centre Multifonctionnel à 19 h
Jeudi 28	FADOQ : Souper à la cabane à sucre à 18 h
AVRIL	
Lundi 1	Séance ordinaire du Conseil à 19 h 30 à la salle du conseil Marche tous les lundis. Départ de la salle FADOQ
Mardi 2	Loisirs actifs, tous les mardis à la résidence des aînés, à 9 h 30 (info: 418 881-3527)
Merc. 3	Viactive à la salle FADOQ à 9 h 30, tous les mercredis, **jusqu'au 17 avril**
Sam. 13	Ouverture de l'Entraide de 10 h à 16 h
Dim. 14	Souper spaghetti à la salle communautaire *(Chorale Les Amis de la musique)*
Merc. 17	Fermières : Réunion régulière à 19 h à la salle du conseil
Vend. 19	FADOQ : Danse en ligne à la salle communautaire à 20 h
Merc. 24	Diner communautaire à la salle FADOQ à 11 h 45 suivi d'un bingo (info. : 418 881-3756)
Sam. 27	Souper méchoui des Chevaliers de Colomb

Municipalité St-Apollinaire

11, rue Industrielle
St-Apollinaire, Québec G0S 2E0

Tél. : 418 881-3996
Téléc. : 418 881-4152

Postes	Fonctions
221	Julie-Ann Charest, secrétaire-réceptionniste
222	Lorraine Rousseau, secrétaire administrative
223	Renault Lepage, inspecteur des travaux publics
224	Louise Camiré, inspecteur en bâtiment et environnement
225	Manon Bouchard, secrétaire administrative
227	Bernard Ouellet, maire (cellulaire : 418 808-9401)
229	Cathy Bergeron, directrice générale adjointe
232	Martine Couture, directrice générale
233	Manon Côté, secrétaire, responsable du journal
235	Nathalie Breton, adjointe à l'inspecteur en bâtiment

Renseignements service des incendies : 418 808-9410

Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

www.st-apollinaire.com

Téléphone Centre Multifonctionnel

CENTRE MULTIFONCTIONNEL SAINT-APOLLINAIRE

20, rue Terry-Fox

Tél. : 418 881-3996

Postes	Fonctions
231	Dany Lamontagne, directeur du service des Loisirs
239	Pascale Lemay, adjointe aux loisirs
237	Location de salles et inscription pour cours

Mandataire de la ***Société de l'assurance automobile***
Québec

Téléphone SAAQ

Tél. : 418 881-7227

Ouvert : lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 8 h 30 à 16 h 30
Jeudi : de 8 h 30 à 20 h

www.saaq.gouv.qc.ca

Téléphone Régie intermunicipale

Tél. : 418 881-3996, poste 239

Pascale Lemay

Téléphone Bibliothèque

Tél. : 418 881-3996, poste 250

Dimanche : ..... 9 h 30 à 12 h
Mardi : .....16 h à 21 h
Mercredi : ..... 9 h à 11 h et 13 h 30 à 16 h
Jeudi : .....16 h à 21 h
Samedi : ..... 9 h 30 à 12 h
Lundi et vendredi : .....FERMÉ